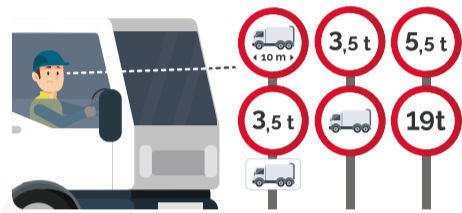


LIVRAISON EN VRAC

1 ACCÈS AU POINT DE DÉBARQUEMENT

Le parcours entre l'agence/dépôt et le point de déchargement doit permettre le passage des camions.
 La voie d'accès doit être suffisamment dimensionnée pour permettre la circulation du véhicule. Le camion ne passera pas s'il est indiqué les panneaux d'interdiction suivants.



2 ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

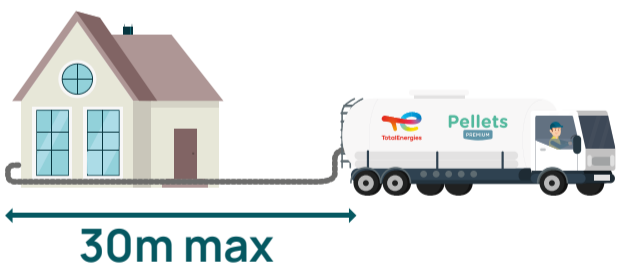


CARACTÉRISTIQUES

↑ 4m ↔ 10,5m
 ↙ 3m 📦 32t



L'accès à la propriété doit permettre le passage d'un camion souffleur aux dimensions indiquées dans l'image à gauche. Si le camion doit passer sur un chemin privé, s'assurer qu'il est assez large et qu'il peut supporter la charge.
 Le dénivelé doit être inférieur à 10%.
 Le camion souffleur devra avoir un accès libre et dégagé au silo et aux bouches de remplissage.



La distance entre le camion et le silo doit être de 30 mètres max. Le camion devra donc pouvoir stationner à moins de 30m de la bride d'alimentation du silo qui doit elle même être facilement accessible et à hauteur d'homme.



Le client doit indiquer au livreur les zones à éviter, en raison d'un sol fragile par exemple. Le client doit rester sur place car sa présence est obligatoire. La livraison dure une dizaine de minutes.
 Le revêtement de la chaussée doit être suffisamment résistant. En cas de conditions climatiques défavorables, comme une chute de neige, le client est tenu d'assurer l'accès au silo.

Demandez à notre distributeur régional les caractéristiques de son matériel de livraison (dimensions, poids). Un cahier des charges, définissant de façon précise les contraintes de livraison, pourra vous être fourni.